



Lignes directrices et ouvrages
de référence du CAD

Normes de qualité pour l'évaluation du développement





*Lignes directrices et ouvrages
de référence du CAD*

NORMES DE QUALITÉ POUR L'ÉVALUATION DU DÉVELOPPEMENT



LE COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

ISBN 978-92-6408391-2 (PDF)

© OCDE 2010

RÉSEAU DU CAD SUR L'ÉVALUATION DU DÉVELOPPEMENT

Le Réseau sur l'évaluation du développement est un organe subsidiaire du Comité d'aide au développement (CAD). Il a pour objet de renforcer l'efficacité des programmes de développement international en promouvant des évaluations solides, bien documentées et indépendantes. Le Réseau est un organe unique en son genre, qui regroupe des représentants de 32 donateurs bilatéraux et organismes multilatéraux de développement : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Commission européenne, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Banque mondiale, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque interaméricaine de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Programme des Nations unies pour le développement, et Fonds monétaire international. Pour toute information complémentaire sur les travaux du Réseau du CAD sur l'évaluation, veuillez consulter le site web www.oecd.org/dac/evaluationnetwork ou envoyer un courriel à dacevaluation.contact@oecd.org.

Publié également en anglais sous le titre :
Quality Standards for Development Evaluation



L'ÉVALUATION DANS UN CONTEXTE DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Une évaluation de qualité doit être dotée d'analyses crédibles et utiles pour renforcer la redevabilité en matière de résultats du développement, contribuer à tirer des enseignements, ou encore les deux à la fois. Ces Normes visent à améliorer la qualité des évaluations et in fine, à renforcer leur contribution à une meilleure efficacité de l'aide.

Les nouvelles modalités de l'aide, le consensus sur des objectifs de développement et les engagements pris lors de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) et dans l'Agenda d'Action d'Accra (2008) modifient la façon dont les partenaires du développement abordent les défis globaux. Dans ce contexte de développement en pleine évolution, l'évaluation a un rôle important à jouer pour étayer les décisions politiques et pour mettre tous les partenaires du développement face à leurs responsabilités mutuelles pour atteindre les résultats fixés. La façon dont est conçue l'évaluation de la coopération au développement doit refléter ce nouveau contexte en tendant vers plus d'harmonisation et d'alignement, en confiant davantage la conduite des évaluations aux pays partenaires, afin de satisfaire les besoins d'évaluation de tous.

Les Normes du CAD pour des évaluations de qualité rendent compte de ce cadre en pleine évolution et fournissent un guide de bonnes pratiques en matière d'évaluation du développement. Portées par un consensus international, les Normes visent à susciter et à inspirer des évaluations de qualité.

La première version des normes pour une évaluation de qualité a été approuvée en 2006 pour une période d'essai de trois ans et a fait l'objet d'une révision sur base de l'expérience acquise pendant cette période. De nombreux partenaires au développement, donateurs et pays partenaires, ont contribué à ce processus. Cette première version s'est fondée sur des remarques et commentaires formulés lors d'un atelier à New Delhi en 2005. Afin de permettre la rédaction d'une nouvelle version, le nouveau texte a bénéficié des résultats d'une enquête sur l'usage des Normes menée en 2008, des travaux d'un atelier à Auckland en 2009 et des commentaires des membres du Réseau sur l'évaluation avec l'appui du Secrétariat de l'OCDE. Ces Normes ont été approuvées par le réseau du CAD sur l'évaluation du développement le 8 janvier 2010 et entérinées par le CAD le 1 février 2010.



Nick York

Président du Réseau du CAD sur l'évaluation du développement

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
1 Considérations générales	6
1.1 Évaluation du développement	6
1.2 Un processus d'évaluation libre et ouvert	6
1.3 Déontologie de l'évaluation	6
1.4 Une méthode en partenariat	7
1.5 Coordination et ajustement	7
1.6 Contribution au renforcement des capacités	7
1.7 Contrôle de la qualité	7
2 Finalité, planification et conception	8
2.1 Justification et finalité de l'évaluation	8
2.2 Objectifs spécifiques de l'évaluation	8
2.3 Objet de l'évaluation et champ couvert	8
2.4 Évaluabilité	9
2.5 Implication des parties prenantes	9
2.6 Toujours envisager une évaluation conjointe	9
2.7 Questions de l'évaluation	9
2.8 Selection and application of evaluation criteria	9
2.9 Choix d'une méthode et d'une méthodologie	10
2.10 Ressources	10
2.11 Fonctions de gouvernance et de gestion	10
2.12 Un document définissant la finalité et les attentes	10

3 Mise en œuvre et présentation des résultats	11
3.1 Équipe d'évaluation	11
3.2 Indépendance des évaluateurs vis-à-vis des parties prenantes	11
3.3 Des parties prenantes consultées et protégées	11
3.4 Réalisation de l'évaluation dans les limites du délai et du budget impartis	11
3.5 Rapport d'évaluation	11
3.6 Clarté et fidélité du résumé	12
3.7 Contexte de l'intervention en matière de développement	12
3.8 Logique de l'intervention	12
3.9 Fiabilité et précision des sources d'information	12
3.10 Explication des méthodes utilisées	13
3.11 Clarté de l'analyse	13
3.12 Réponses aux questions de l'évaluation	13
3.13 Reconnaître les changements et les limites de l'évaluation	13
3.14 Reconnaissance des éventuels désaccords au sein de l'équipe chargée de l'évaluation	13
3.15 Prise en compte des commentaires des parties prenantes	14
4 Suivi, utilisation et enseignements	15
4.1 Moment, pertinence et utilisation de l'évaluation	15
4.2 Réponse et exploitation systématiques des recommandations	15
4.3 Diffusion	15
Annexe 1. Autres publications sur l'évaluation du développement	16

Termes utilisés dans le présent document

Le terme « intervention d'aide au développement » est employé dans les normes dans un sens général pour désigner l'objet de l'évaluation, qui peut être une activité, un projet, un programme, une stratégie, une politique, un thème, un secteur, un instrument, une modalité, le fonctionnement d'une structure, etc. visant à promouvoir le développement.

Le terme « rapport d'évaluation » recouvre tous les types de produits de l'évaluation, qui peuvent prendre diverses formes, notamment des rapports oraux ou écrits, des exposés et des ateliers communautaires.

INTRODUCTION

Les normes du CAD (le Comité d'aide au développement) pour une évaluation de qualité recensent les principales conditions nécessaires pour garantir la qualité des processus et des produits des évaluations. Elles ont été élaborées à l'intention des responsables et des praticiens de l'évaluation et fournissent un guide de bonnes pratiques. Elles ne sont pas obligatoires. Ces normes avaient été développées initialement, pour être utilisées par les membres du CAD, mais leur utilisation par les autres partenaires au développement est encouragée.

Les normes visent à améliorer la qualité et, à terme, à renforcer la contribution de l'évaluation à l'amélioration des résultats du développement. Les normes ont été conçues en vue des objectifs suivants :

- améliorer la qualité du processus et des produits des évaluations,
- faciliter la comparaison des évaluations entre pays,
- faciliter le partenariat et la collaboration pour la réalisation d'évaluations conjointes,
- permettre aux partenaires au développement de mieux tirer parti des conclusions des évaluations des uns et des autres.

Les normes sont destinées à étayer les évaluations réalisées conformément aux *Principes du CAD pour l'évaluation de l'aide au développement* (1991), notamment l'impartialité, l'indépendance, la crédibilité et la pertinence, et leur lecture doit être effectuée à la lumière de ces règles. Les Principes sont axés sur la gestion des systèmes d'évaluation au sein des organismes de développement et du mécanisme institutionnel qui les régit, et ils demeurent la référence pour l'évaluation des efforts d'aide des pays membres de l'OCDE lors des examens par les pairs réalisés au CAD. Les normes fournissent en revanche des indications sur la conduite des évaluations et l'élaboration des rapports y afférents. Les normes peuvent être utilisées au cours des différentes étapes du processus d'évaluation et notamment pour apprécier la qualité des évaluations, expliciter les méthodes d'investigation adoptées; elles peuvent contribuer à améliorer et à harmoniser les formations en matière d'évaluation ou servir de référence lors de la rédaction de guides ou de documents stratégiques.

Les normes doivent être appliquées de façon raisonnable et adaptée aux contextes locaux et nationaux et aux objectifs de chaque évaluation. Elles ne devraient pas être utilisées comme un manuel d'évaluation et ne se substituent pas aux lignes de conduite spécifiques des évaluations, des méthodologies ou des méthodes précises. En outre, ces normes n'excluent pas l'utilisation d'autres normes de qualité ou de documents équivalents, comme ceux des agences, de sociétés d'évaluation professionnelles et de réseaux.

Le présent document suit la trame d'un processus d'évaluation typique : définition de la finalité, planification, mise en œuvre, présentation des résultats, enseignements tirés et utilisation des résultats de l'évaluation. Les normes commencent par des considérations générales à garder à l'esprit tout au long du processus d'évaluation. Une annexe énumère des publications du CAD de l'OCDE sur l'évaluation du développement.

1 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1.1 ÉVALUATION DU DÉVELOPPEMENT

L'évaluation du développement est l'appréciation systématique et objective d'une action d'aide au développement en cours ou terminée, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats. Dans le contexte du développement, l'évaluation se réfère au processus visant à déterminer la valeur ou l'importance d'une intervention en matière de développement.

Pour mener une évaluation de l'aide au développement, les considérations générales ci-dessous sont à prendre en compte:

1.2 UN PROCESSUS D'ÉVALUATION LIBRE ET OUVERT

La crédibilité d'une évaluation est assurée par un processus transparent et indépendant de la gestion des programmes et de la formulation de politiques.

1.3 DÉONTOLOGIE DE L'ÉVALUATION

Les évaluateurs respectent les principes et codes de conduite professionnels et éthiques. L'évaluation est menée avec intégrité et honnêteté. Les commanditaires, les gestionnaires et les évaluateurs respectent les droits de l'homme et les différences de cultures, de traditions, de croyances et de pratiques religieuses de l'ensemble des parties prenantes.

Quand ils conçoivent et mènent une évaluation, les évaluateurs tiennent compte du rôle social des hommes et des femmes, des origines ethniques, des capacités, de l'âge, de l'orientation sexuelle, de la langue et d'autres caractéristiques liées aux personnes.



1.4 UNE MÉTHODE EN PARTENARIAT

Afin de renforcer l'appropriation du développement par les pays partenaires et d'établir une responsabilité mutuelle vis-à-vis des résultats, une approche partenariale pour l'évaluation du développement est systématiquement envisagée tôt dans le processus. La notion de partenariat fait référence à un processus inclusif, impliquant diverses parties prenantes comme le gouvernement, le parlement, la société civile, les bénéficiaires visés et les partenaires internationaux.

1.5 COORDINATION ET AJUSTEMENT

Afin d'améliorer la coordination de l'évaluation du développement et de renforcer les systèmes nationaux, le processus d'évaluation prend en compte les projets, les activités et les politiques d'évaluation des pays partenaires au niveau national et local..

1.6 CONTRIBUTION AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Les effets positifs du processus d'évaluation sur la capacité d'évaluation des partenaires au développement sont maximisés. Une évaluation peut contribuer au renforcement de capacités évaluatives, notamment en améliorant la connaissance et les savoir-faire en matière d'évaluation, en renforçant la gestion de l'évaluation, en stimulant la demande et l'utilisation des conclusions de l'évaluation, enfin en encourageant un environnement de redevabilité et d'apprentissage.

1.7 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

Un contrôle de la qualité est exercé tout au long du processus d'évaluation. En fonction du champ couvert par l'évaluation et de sa complexité, il est effectué soit de façon interne, soit par un mécanisme extérieur, par exemple dans le cadre d'un examen par les pairs ou par un groupe d'experts ou un groupe de référence.



2 FINALITÉ, PLANIFICATION ET CONCEPTION

2.1 JUSTIFICATION ET FINALITÉ DE L'ÉVALUATION

La justification, la finalité et l'utilisation souhaitée de l'évaluation sont clairement formulées en répondant aux questions suivantes : pourquoi l'évaluation est-elle entreprise à ce moment précis ? Pourquoi et pour qui est-elle entreprise ? De quelle manière l'évaluation sera-t-elle utilisée pour en retirer des leçons et pour rendre des comptes ?

Par exemple, la finalité générale de l'évaluation peut être de :

- contribuer à améliorer une politique, une procédure ou une technique de développement,
- décider de la poursuite ou de l'abandon d'un projet ou d'un programme,
- rendre compte de l'utilisation des dépenses d'aide et des résultats obtenus aux parties prenantes et aux contribuables.

2.2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE L'ÉVALUATION

Les objectifs spécifiques de l'évaluation clarifient les enjeux sous-jacents de l'évaluation. Par exemple, pour :

- vérifier des résultats (produits, effets, impact) et apprécier l'efficacité, l'efficience, la pertinence et la durabilité d'une intervention particulière en matière de développement,
- dégager des constatations, des conclusions et des recommandations à propos d'une intervention particulière en matière de développement afin d'en tirer des enseignements pour de futures conceptions et mises en œuvre.

2.3 OBJET DE L'ÉVALUATION ET CHAMP COUVERT

Le champ couvert par l'évaluation (l'objet de l'évaluation) sera clairement défini en explicitant la logique ou la théorie sous-jacente à l'intervention, la période concernée, le montant des fonds effectivement dépensés, la couverture géographique, les groupes ciblés, les modalités d'organisation, le contexte stratégique et institutionnel ainsi que les autres aspects de l'intervention pris en compte par l'évaluation. Les éventuels décalages entre l'intervention en matière de développement prévue et celle effectivement mise en œuvre seront identifiés.

2.4 ÉVALUABILITÉ

La faisabilité d'une évaluation fait l'objet d'une appréciation préalable. Il s'agit d'établir si l'intervention en matière de développement est correctement définie, si ses résultats sont vérifiables et si une évaluation est le meilleur moyen de répondre aux questions posées par les personnes chargées de formuler les politiques ou par les parties prenantes.

2.5 IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes sont impliquées tôt dans le processus d'évaluation et ont la possibilité de contribuer à la conception de l'évaluation, y compris à l'identification des problèmes à aborder et des questions à poser.

2.6 TOUJOURS ENVISAGER UNE ÉVALUATION CONJOINTE

Pour contribuer à l'harmonisation, l'ajustement et la répartition efficace du travail, les organismes bailleurs et pays partenaires envisagent systématiquement l'option de l'évaluation conjointe, menée en collaboration par plusieurs organismes et/ou pays partenaires.

Les évaluations conjointes répondent tant aux questions d'intérêt commun à tous les partenaires qu'aux questions spécifiques des partenaires à titre individuel.

2.7 QUESTIONS DE L'ÉVALUATION

Les objectifs de l'évaluation sont traduits en questions d'évaluation pertinentes et précises. Ces questions sont décidées relativement tôt au cours du processus et contribuent à la mise en place de la méthodologie. Les questions de l'évaluation portent également sur des questions transversales comme l'égalité homme-femme, l'environnement et les droits de l'homme.

2.8 SÉLECTION ET APPLICATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'évaluation s'appuie sur les critères adoptés par le CAD pour l'évaluation des activités d'aide au développement : pertinence, efficacité, impact et viabilité. L'application de ces critères et de tout critère supplémentaire, dépend des questions de l'évaluation et de ses objectifs. Lorsqu'un critère particulier n'est pas appliqué, une explication est fournie à ce sujet dans le rapport d'évaluation, de même s'il y a eu recours à des critères supplémentaires. Les critères utilisés sont décrits en termes clairs.

2.9 CHOIX D'UNE MÉTHODE ET D'UNE MÉTHODOLOGIE

La finalité, le champ couvert et les questions d'évaluation déterminent la méthode et la méthodologie la plus appropriée pour chaque évaluation. Un rapport initial peut expliquer le choix de l'une ou l'autre méthode d'évaluation.

La méthodologie est développée en fonction de la méthode d'évaluation choisie. La méthodologie comprend la spécification et la justification de la conception de l'évaluation et les techniques de collecte et d'analyse des données. La méthodologie choisie permet de répondre aux questions évaluatives en s'appuyant sur des preuves crédibles. Une distinction très claire est effectuée entre les différents niveaux de résultats (logique d'intervention comprenant une chaîne des résultats indiquant les intrants, les produits, les effets et les impacts). Les indicateurs de mesure des résultats sont identifiés et validés en fonction de critères généralement acceptés, tels que les critères SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et défini dans le temps). La méthodologie devra permettre de produire des informations spécifiques pour chaque groupe concerné (hommes-femmes, différents groupes de populations défavorisées, groupes d'exclus).

2.10 RESSOURCES

Les ressources affectées à l'évaluation seront adéquates, en termes de fonds, de personnel et de compétences, afin de garantir que les objectifs de l'évaluation soient efficacement atteints.

2.11 FONCTIONS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Les fonctions de gouvernance et de gestion sont conçues pour correspondre au contexte de l'évaluation, à sa finalité, à son champ d'action et à ses objectifs.

La fonction de gouvernance de l'évaluation en assure la crédibilité, l'exhaustivité et la transparence. Les responsables organisent le processus d'évaluation et en assurent la gestion au quotidien. Selon l'ampleur et de la complexité de l'évaluation, ces fonctions peuvent être intégrées ou séparées.

2.12 UN DOCUMENT DÉFINISSANT LA FINALITÉ ET LES ATTENTES

La phase de planification et de conception culmine avec la rédaction d'un document écrit clair et complet, habituellement appelé « termes de référence » présentant la finalité, le champ d'action et les objectifs de l'évaluation, la méthodologie à utiliser, les ressources et le temps alloué, les exigences quant à la communication des résultats, et toute autre attente concernant le processus et les produits de l'évaluation. Le document est approuvé par le(s) responsable(s) d'évaluation et les personnes chargées de conduire l'évaluation. (Une autre expression parfois utilisée avec la même signification est le « mandat ».)

3 MISE EN ŒUVRE ET PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

3.1 ÉQUIPE D'ÉVALUATION

Une procédure d'appel à candidatures transparente et ouverte est utilisée pour sélectionner l'équipe d'évaluation.

L'équipe chargée de l'évaluation doit être composée de manière à comprendre à la fois des compétences en matière d'évaluation et des connaissances sectorielles ou thématiques. L'équilibre entre hommes et femmes est pris en compte et l'équipe inclut des spécialistes des pays partenaires ou des régions concernées.

3.2 INDÉPENDANCE DES ÉVALUATEURS VIS-À-VIS DES PARTIES PRENANTES

Les évaluateurs sont indépendants de l'intervention d'aide au développement évaluée, y compris de ses fonctions de formulation politique, de fonctionnement et de gestion, ainsi que de ses bénéficiaires prévus. Les éventuels conflits d'intérêts sont examinés ouvertement et honnêtement. L'équipe d'évaluation est en mesure de travailler librement et sans interférence. Elle est assurée de la coopération et de l'accès à toute information pertinente.

3.3 DES PARTIES PRENANTES CONSULTÉES ET PROTÉGÉES

L'ensemble des parties prenantes, y compris les partenaires et les donateurs, sont consultées au cours du processus d'évaluation et invitées à y contribuer. Les critères d'identification et de sélection des parties prenantes sont spécifiés.

Les droits et le bien-être des participants à l'évaluation sont protégés. L'anonymat des personnes interrogées et le caractère confidentiel des renseignements les concernant doivent être préservés lorsque celles-ci le demandent ou dans les cas où cela est nécessaire.

3.4 RÉALISATION DE L'ÉVALUATION DANS LES LIMITES DU DÉLAI ET DU BUDGET IMPARTIS

L'évaluation est effectuée et ses résultats sont mis à la disposition des commanditaires en temps utile eu égard aux objectifs de celle-ci. L'évaluation est réalisée efficacement et dans le respect du budget imparti. Les modifications apportées de manière imprévue au calendrier et au budget sont expliquées, et font l'objet de discussions et d'un accord entre les parties concernées.

3.5 RAPPORT D'ÉVALUATION

Le rapport d'évaluation peut être facilement compris par le(s) public(s) visé(s) et sa forme est adaptée à la finalité de l'évaluation.

Le rapport couvre les éléments et questions ci-dessous :

3.6 CLARTÉ ET FIDÉLITÉ DU RÉSUMÉ

Le rapport d'évaluation contient un résumé. Ce dernier présente une vue d'ensemble du rapport en faisant ressortir les principales constatations, conclusions et recommandations et tout enseignement d'ordre général.

3.7 CONTEXTE DE L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Le rapport d'évaluation décrit le contexte de l'intervention en matière de développement, y compris :

- le contexte général, les politiques, les objectifs et les stratégies des agences pour le développement et des partenaires ;
- le contexte du développement, dont les facteurs socio-économiques, politiques et culturels ;
- le contexte institutionnel et l'implication des parties prenantes.

L'évaluation identifie et évalue l'influence du contexte sur la performance d'une action de développement.

3.8 LOGIQUE DE L'INTERVENTION

Le rapport d'évaluation décrit et apprécie la logique ou théorie de l'intervention, y compris les hypothèses fondamentales et les facteurs affectant le succès de l'intervention.



3.9 FIABILITÉ ET PRÉCISION DES SOURCES D'INFORMATION

Le rapport d'évaluation décrit les sources d'information utilisées (documents, personnes interrogées, travaux publiés, etc.) de façon suffisamment détaillée pour qu'il soit possible d'apprécier l'exactitude des informations recueillies. Le rapport d'évaluation explique le choix de tout(e) étude de cas ou échantillon. Les limites concernant la représentativité des échantillons sont identifiées.

Lors de l'évaluation, les sources d'information utilisées et les données qui en sont issues font l'objet d'une contre-validation et d'une analyse critique.

Le rapport contient une liste complète des personnes interrogées et des autres sources d'information, dans la mesure où ce n'est pas incompatible avec le respect de la vie privée des participants et de la confidentialité des renseignements les concernant.

3.10 EXPLICATION DES MÉTHODES UTILISÉES

Le rapport d'évaluation décrit et explique les méthodes et procédés appliqués pour l'évaluation et examine la question de leur valeur et de leur fiabilité. Il rend compte de toutes les contraintes qui se sont posées et de leur incidence sur l'évaluation, notamment sur son indépendance et son impartialité. Il expose en détail les techniques employées pour la collecte et l'analyse des données. Les choix effectués sont justifiés et les limites et lacunes expliquées.

3.11 CLARTÉ DE L'ANALYSE

Le rapport d'évaluation présente séparément les constatations, conclusions, recommandations et enseignements, selon une démarche logique.

Les conclusions sont clairement mises en évidence et découlent logiquement de l'analyse des données et informations. Les conclusions sont étayées par les constatations et l'analyse. Recommandations et enseignements suivent logiquement les conclusions. Toute hypothèse sous-jacente à l'analyse est formulée de manière explicite.



3.12 RÉPONSES AUX QUESTIONS DE L'ÉVALUATION

Le rapport d'évaluation répond à toutes les questions détaillées dans le cahier des charges de l'évaluation. Lorsque ce n'est pas possible, des explications sont fournies. Les questions évaluatives reprises dans les termes de référence, ainsi que toute révision de ces questions sont indiquées dans le rapport afin que les lecteurs puissent apprécier si l'équipe en charge de l'évaluation a suffisamment approfondi les questions, y compris celles d'ordre général, et répondu aux objectifs de l'évaluation.

3.13 RECONNAÎTRE LES CHANGEMENTS ET LES LIMITES DE L'ÉVALUATION

Le rapport d'évaluation explique toute limite en matière de processus, de méthodologie ou de données, et discute des questions de validité et de la pertinence. Le rapport d'évaluation fait état de tout élément qui peut avoir gêné le processus d'évaluation. Tout décalage entre la mise en œuvre ou les produits prévus et réalisés est expliqué.

3.14 RECONNAISSANCE DES ÉVENTUELS DÉSACCORDS AU SEIN DE L'ÉQUIPE CHARGÉE DE L'ÉVALUATION

Les membres de l'équipe chargée de l'évaluation doivent avoir la possibilité de se désolidariser de certaines des appréciations et recommandations formulées. Le rapport doit faire état de toute divergence de vues qui n'a pu être surmontée au sein de l'équipe d'évaluation.

3.15 PRISE EN COMPTE DES COMMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes ont la possibilité de formuler des commentaires sur la version provisoire du rapport. Le rapport d'évaluation tient compte de ces commentaires et fait état de tout désaccord touchant à des questions de fond. S'il y a des différends au sujet de faits qui peuvent être vérifiés, les évaluateurs doivent effectuer des recherches et modifier le cas échéant la version provisoire du rapport. Lorsque les commentaires des parties prenantes expriment une opinion ou représentent une interprétation, ils doivent être reproduits textuellement, par exemple dans une annexe, à condition que cela ne soit pas incompatible avec le respect des droits et du bien-être des participants.

4 1 SUIVI, UTILISATION ET ENSEIGNEMENTS

4.1 MOMENT, PERTINENCE ET UTILISATION DE L'ÉVALUATION

La conception, le processus et le rapport de l'évaluation répondent aux besoins des utilisateurs ciblés. Conclusions, recommandations et enseignements sont clairs, pertinents, ciblés et exploitables, de telle sorte que l'évaluation puisse atteindre les objectifs voulus en termes d'enseignements et de reddition de comptes. L'évaluation est fournie en temps voulu pour assurer une utilisation optimale des résultats.

La diffusion, la conservation et la gestion du rapport d'évaluation en assurent l'accès à tous les partenaires au développement, et aux publics ciblés et permettent d'optimiser les effets positifs des résultats de l'évaluation.

4.2 RÉPONSE ET EXPLOITATION SYSTÉMATIQUES DES RECOMMANDATIONS

Les recommandations font systématiquement l'objet d'une réponse et d'une exploitation par les personnes ou entités ciblées par chacune des recommandations. Ceci inclut notamment une réponse officielle de la part des responsables et des propositions de suivi. Toute mesure de suivi est vérifiée afin de pouvoir rendre compte de sa mise en œuvre.

4.3 DIFFUSION

Les résultats de l'évaluation sont présentés sous un format accessible et sont systématiquement diffusés, tant en interne qu'en externe, en vue d'en tirer des enseignements et des actions de suivi et pour en garantir la plus totale transparence. À la lumière des enseignements tirés de l'évaluation, d'autres parties potentiellement intéressées sont identifiées et ciblées, au sein de la communauté du développement au sens large afin d'optimiser l'utilisation de l'évaluation.

ANNEXE 1.

AUTRES PUBLICATIONS SUR L'ÉVALUATION DU DÉVELOPPEMENT

Principes du CAD pour l'évaluation de l'aide au développement
(OCDE CAD, 1991)

Principes directeurs du CAD sur l'efficacité de l'aide
(OCDE CAD, 1992)

OCDE CAD - Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats, anglais/français/espagnol (et disponible dans d'autres langues)
(OCDE CAD, 2002-2008)

Evaluation Feedback for Effective Learning and Accountability
(Réseau du OCDE CAD sur l'évaluation en matière de développement, 2001)

OCDE CAD - Orientations relatives à la gestion des évaluations conjointes
(Réseau du OCDE CAD sur l'évaluation en matière de développement, 2006)

Evaluation Systems and Use, a Working Tool for Peer Reviews and Assessments
(Réseau du OCDE CAD sur l'évaluation en matière de développement, 2006)



Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD

Normes de qualité pour l'évaluation du développement

Les Normes de qualité pour l'évaluation du développement se veulent un guide de bonnes pratiques pour l'évaluation dans le domaine du développement. Elles ont pour but d'améliorer la qualité des processus d'évaluation du développement et des produits qui en découlent ainsi que de faciliter la collaboration. Fruit d'un consensus international, elles détaillent les éléments clés qui font la qualité de chacune des phases d'un processus type d'évaluation, à savoir la définition de la finalité de l'évaluation, la planification et la conception de cette dernière, sa mise en œuvre et la présentation de ses résultats, et enfin l'examen des leçons à tirer et l'utilisation de ces résultats. L'ouvrage s'ouvre sur quelques considérations générales qu'il convient de garder présentes à l'esprit tout au long du processus d'évaluation. Une annexe renvoie à d'autres publications du OCDE CAD en rapport avec l'évaluation du développement.

Le texte complet de cet ouvrage est disponible en ligne sur l'OECD iLibrary sur
www.oecdilibrary.org